





**PV DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 17 MAI 2023**  
**A 20H - SALLE DU CONSEIL**

<b>Date de convocation</b>	13/05/2023	
<b>Liste des présents</b>	RUAT Gilles, CARLET Annie, ATTARD Yves, RICHARD André, LIONNET Andrée, VIGOUROUX Edwige, MARTIN Pascal, PAYS Robert, PELET Carole, COHADE Serge	
<b>Listes des absents excusés</b>	JOUVE Mathieu a donné procuration à VIGOUROUX Edwige ROYER Christian a donné procuration à PAYS Robert BARBALAT Catherine a donné procuration à MARTIN Pascal VIALLET David a donné procuration à RUAT Gilles	
<b>Président de séance</b>	Gilles RUAT	
<b>Secrétaire de séance</b>	Andrée LIONNET	

**Approbation du PV du dernier conseil municipal** : M. Le Maire nous informe d'une modification dans le dernier PV portant sur le dispositif Fond Vert pour accompagner les collectivités territoriales dans la transition écologique. Les services de la Préfecture nous ont sollicités afin de modifier notre plan de financement.

Tenant compte de cette information, le précédent PV du dernier CM est approuvé.

**Délibération n° 2023/48 : Lotissement 3ème tranche - Choix du scénario et convention de mandat avec la SEM du Velay**

Le choix du scénario pour 4 lots a été retenu. Convention de mandat avec la SEM du VELAY pour conduite et réalisation du lotissement à hauteur de 12 668 € HT pour une réception des travaux juillet 2024	<i>adoptée à l'unanimité</i>
--	------------------------------

**Délibération n° 2023/49 : Création d'un budget "Lotissement"**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision de réaliser un nouveau lotissement de 4 lots. Autorisation donnée au Maire pour la création d'un budget "Lotissement" assujetti à la TVA.	<i>adoptée à l'unanimité</i>
---	------------------------------

<b>Délibération n°2023/50 : Choix d'un cabinet d'études - Révision de la carte communale</b>	
La dernière carte communale avait été revue en 2012. Aujourd'hui c'est le cabinet REALITES et DESCOEURS qui a été retenu pour un coût de 20 555 €: Propositions détaillées tant dans le contenu, le déroulé que dans la durée.	<i>adoptée à l'unanimité</i>
<b>Délibération n°2023/51 : Choix d'un cabinet d'études - étude d'impact changement EPCI</b>	
Il est nécessaire de réaliser une étude d'impact dans le cadre de la réflexion d'un changement d'EPCI, cette étude sera confiée au cabinet CALIA CONSEIL pour un montant de 8 600 € HT.	<i>Pour : 12 Contre : 2 Absention : 0</i>
<b>Délibération n°2023/52 : Validation des choix de la CAO - Marché 2023-01 : Mission de Maîtrise d'OEuvre pour la construction d'un atelier technique communal</b>	
Après présentation de la commission d'appel d'Offres le choix de la maîtrise d'œuvre pour réaliser cet atelier sera le cabinet FARGETTE. Meilleure note technique, meilleure note prix.	<i>adoptée à l'unanimité</i>
<b>Délibération n°2023/53 : Validation du DCE - Réhabilitation de la Salle Paroissiale</b>	
Pour rappel les demandes de subvention portent sur 504 480 € HT y compris la maîtrise d'œuvrer et le géomètre.  Certaines dépenses seront amoindries car réalisées par les agents communaux. Planning envisagé : approbation du DCE : lancement de la consultation la semaine 21 ; retour fin juin pour démarrage des travaux à la mi-septembre	<i>adoptée à l'unanimité</i>
<b>Délibération n° 2023/54 : Subventions aux associations - 1ère session</b>	
Propositions de la commission : 1ère session - Commerçants : 1500 € - Club des Deux Marais : 550 € plus location d'un chapiteau (1000€) - Mange Minute : 800 € - Football-club : 750 € de fonctionnement plus location de 2 chapiteaux (2000 €) pour le 50ième anniversaire (24/06) - Les Voix de St Romain : 350 € - ADMR : 250 € - Subventions de 150 € à l'UNSS pour 3 enfants du collège qui participent aux phases finales de football en déplacement à BOURGES. Une deuxième attribution de subventions sera faite en septembre pour les associations qui n'ont pas encore présentées leur demande.	<i>adoptée à l'unanimité</i>
<b>Délibération 2023/55 : Acquisition de la parcelle I 1022 - Réhabilitation de la STEP de Laniac</b>	
Dans le cadre de la réhabilitation de la STEP de Laniac, pour pouvoir réaliser les installations, il est nécessaire de faire l'acquisition de la parcelle N°1022.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

<b>Délibération n° 2023/56 : DM n°1 - Budget " Pôle Commercial"</b>	
Afin de comptabiliser le rachat du fonds de commerce et la vente à paiement échelonné au nouvel acquéreur, la DM ci-dessous est nécessaire : + 35 000 € au compte 2088 (dépense d'investissement) + 35 000 € au chapitre 024 (recette d'investissement) Le CM valide à l'unanimité cette décision modificative.	<i>adoptée à l'unanimité</i>
<b>Délibération n° 2023/57 : Emprunt Caisse d'Epargne - passage à taux fixe</b>	
Suite à la suppression de l'index IBOR, la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin, propose, en substitution du contrat n°C005968/86240206, un emprunt correspondant au refinancement de la totalité du capital restant dû (38 783,63 €) au taux fixe de 3,90% . Le CM accepte à l'unanimité le refinancement de l'emprunt qui prendra fin le 25/02/2024.	<i>adoptée à l'unanimité</i>
<b>Délibération n° 2023/58 : SDE Travaux d'Eclairage Public - renouvellement EP au Bourg</b>	
Le Conseil Municipal valide le devis du SDE concernant le changement de 49 ampoules à LED et leur équipement pour une participation communale de 15 305,70€ soit 55% de la dépense totale.	<i>adoptée à l'unanimité</i>
<b>Délibération n° 2023/59 : Acquisitions de kits économiseurs d'eau</b>	
Afin de sensibiliser les administrés à faire des économies d'eau et également d'énergie la municipalité propose de distribuer gratuitement des kits comprenant 2 économiseurs sur robinet et un pour la douche permettant d'économiser 30 à 35% d'eau plus l'énergie pour chauffer l'eau chaude.	<i>adoptée à l'unanimité</i>